CRÉPY en VALOIS
MODERNITÉ & TRADITION

DECISION DU MAIRE N° DEC2026-80

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC DES HAUTS-DE-FRANCE EDITION 2027 DU FESTIVAL « DESLIVRES&VOUS »

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant l'organisation par la Commune de l'édition 2027 du festival « DesLivres&Vous », sur le thème « Le temps d'un voyage »,

DECIDE

Article 1 :
Une subvention est sollicitée auprès de la DRAC des Hauts-de-France pour l'organisation du festival « DesLivres&Vous », du 1er février au 14 mars 2027.

Article 2 :
Le montant de la subvention sollicitée est de 6.000 €, soit 17,72 % du budget total prévisionnel.

Article 3 :
La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations, et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 03 novembre 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAÏMI
Maire de Crépy-en-Valois
1er Vice-président de la CCPV

MAIRIE DE CRÉPY-EN-VALOIS (Oise)

PUBLICATION
Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune :
04 NOV. 2026

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20261103-DEC2026-80-DE
Date de télétransmission : 04/11/2026
Date de réception préfecture : 04/11/2026